

Contribution Uniopss

Plan de déconfinement - secteur personnes en situation de handicap

Le plan de déconfinement des personnes en situation de handicap, dans ses lignes générales a été dévoilé dans un communiqué de presse publié le 4 mai par le secrétariat d'état en charge des personnes handicapées. Il est en cours d'élaboration, en concertation avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées et les associations du secteur.

Le 7 mai, les points stratégiques essentiels du réseau Uniopss pour une sortie progressive du confinement ont été transmis au secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

1. Avoir un pilotage territorialisé (Préfet, ARS, Conseils départementaux, inspection académique) en concertation avec les organismes gestionnaires, les ESMS et les associations représentant les personnes en situations de handicap.
2. Aller vers une mise en œuvre progressive du déconfinement en tenant compte des souhaits exprimés par les personnes et les familles et avoir des consignes souples pour permettre aux directeurs des ESMS d'adapter les mesures aux caractéristiques de leurs établissements, des personnes accueillies et des territoires.
3. Prévoir dans le plan de déconfinement la reprise des soins par un accompagnement personnalisé pour éviter toute survenue de surhandicap (kinésithérapie, accompagnement psychiatrique ...)
4. Afin de faire face à l'épuisement des personnes confinées et de leurs aidants, accroître l'offre de lieux de répit et la préciser dans une doctrine nationale. Un soutien psychologique renforcé et accessible facilement, y compris financièrement pourrait aussi être précisé.
5. Renforcer les moyens du secteur de l'aide à domicile pour que les personnels puissent intervenir dans de bonnes conditions. Des mesures doivent également être prises pour sensibiliser, former et

vérifier l'application des nécessaires gestes permettant de garantir une protection efficace et ainsi éviter les refus d'accompagnement.

6. Pour tous les transports spécifiques aux personnes malades ou en situation de handicap, des mesures doivent être prises pour informer et mettre en œuvre des mesures d'hygiène et de désinfection. Des mesures spécifiques dérogatoires, notamment financières, pourraient permettre aux personnes les plus à risque de ne pas recourir aux transports en commun.

7. Besoin de visibilité sur la prise en charge des surcoûts des ESMS et vigilance quant à la fatigabilité des personnels.

8. Garantir un accès prioritaire et gratuit aux outils de protection individuelles et aux tests de sérologie pour toutes les personnes à risque, leurs aidants et les ESMS

9. Informer et saisir le CNCPH sur les communautés 360 COVID

De manière générale, l'Uniopss sollicite un cadrage national qui serait mis en œuvre dans chaque territoire, en coordination avec les ATC, les organismes gestionnaires et les familles.

Cette souplesse et adaptation dans les territoires est nécessaire pour apporter les réponses aux souhaits et aux besoins des personnes et en cohérence avec les moyens (en matériel, en RH, en plateau technique ...) des organismes gestionnaires.

Enfin, l'Uniopss demande de prévoir une rencontre interministérielle pour préparer la sortie de confinement entre les acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs du handicap pour organiser sereinement l'accompagnement des enfants et des adolescents en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance.